Image not found or type unknown

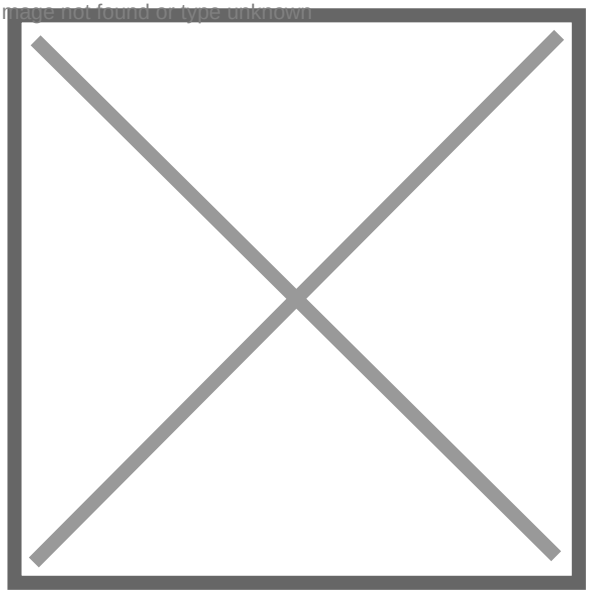

Mes nouveaux employeurs souhaitent modifier mon contrat

Par **tiphanie_old**, le **23/11/2007** à **21:43**

Esthéticienne en contrat à durée déterminée, mon institut vient d'être racheté, mes nouveaux employeurs souhaitent modifier mes heures et mes jours de travail. sont ils en droit de le faire ? Je dois répondre demain à un courrier qu'ils m'ont fait parvenir notifiant toutes les modifications de mon poste. Je souhaite garder les conditions signés avec mon ancien employeur, suis je dans mon droit ? Si je n'accepte pas leurs conditions, peuvent ils considérer cela comme une démission ?

Par **mathis666_old**, le **26/11/2007** à **05:09**

Tu peux refuser, cela ne s'aura pas considérer comme une démission, en revanche s'il est nécessaire pour l'entreprise de modifier ton contrat et que tu refuses, ils peuvent te licencier pour motif économique en raison des conséquences de ton refus sur l'entreprise.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés